



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Programmes

Question écrite n° 5570

Texte de la question

Mme Marie-Madeleine Dieulangard attire l'attention de Mme le ministre delegue aupres du ministre de la culture, de la communication , des grands travaux et du Bicentenaire, charge de la communication, sur la suppression de l'emission televisee de l'union des athees depuis deux ans. Elle lui demande s'il envisage des mesures pour permettre a cette association de s'exprimer a nouveau sur les chaines televisees publiques, par souci de democratie et de pluralisme a l'egard de l'ensemble des familles philosophiques et religieuses.

Texte de la réponse

Reponse. - Le Gouvernement est particulierement attache a ce que les chaines de television respectent tres scrupuleusement le principe fondamental du pluralisme politique, philosophique et religieux. Il s'agit pour ces organismes d'une responsabilite determinante, compte tenu des missions d'interet general que les societes de television tant publique que privees doivent remplir vis-a-vis de la collectivite. Les moyens de parvenir au pluralisme sont divers et le Gouvernement comme l'instance de regulation de l'audiovisuel devront poursuivre la reflexion d'ores et deja engagee sur la meilleure facon de la definir et sur les criteres les plus appropries pour son controle. La question est en effet tres complexe et englobe de nombreux parametres; la reponse n'est donc pas reductible a quelques obligations simples. Cette reflexion tiendra compte notamment des conclusions de la vaste concertation que le Gouvernement a engagee, avec l'ensemble des parties concernees, et qui a notamment pour theme les missions et les moyens du secteur public de la communication audiovisuelle.

Données clés

Auteur : [Mme Dieulangard Marie-Madeleine](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5570

Rubrique : Television

Ministère interrogé : communication

Ministère attributaire : communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 novembre 1988, page 3289